CO-OTO

Contrat d'Autopartage entre Particuliers

Nous présentons ci-dessous un contrat type. Les autopartageurs peuvent choisir ou adapter des points selon s'ils sont sur un pied d'égalité ou si la priorité est au propriétaire du véhicule.

1. Parties contractantes

Le Propriétaire (P) :
Nom, prénom : _____
Adresse : _____
Titulaire du permis de conduire n° _____, délivré le _____
Conducteur principal déclaré à l'assurance.

L'Emprunteur (E) :

1. Nom, prénom :_____
Adresse : _____
Titulaire du permis de conduire n° _____, délivré le_____
Conducteur-ice secondaire.

Si applicable :
2. Nom, prénom :_____
Adresse : _____
Titulaire du permis de conduire n° _____, délivré le_____

3. Nom, prénom :_____
Adresse : _____
Titulaire du permis de conduire n° _____, délivré le_____

2. Description du véhicule

Marque et modèle : _____
Numéro de châssis : _____
Immatriculation : _____
Première mise en circulation :_____
Valeur à neuf : _____
Kilométrage au moment de la signature : _____ km
Assureur et numéro de contrat d'assurance : _____
(copie en annexe)

3. Objet du contrat

P partage son véhicule avec E selon des modalités définies dans le présent contrat pour assurer une meilleure exploitation du véhicule et une répartition équitable des frais.

4. Modalités de fonctionnement

4.1 Gestion des trajets et réservations

Utilisation de Co-oto : Co-oto est l'outil principal utilisé pour consigner les trajets, les dépenses, et gérer les réservations.

Trajets : Les parties s'engagent à faire le relevé du compteur kilométrique au départ et au retour sur Co-oto (ou en indiquant le kilométrage effectué).

Les parties s'engagent à consigner correctement les indications requises sur Co-oto. En cas d'erreur dans la saisie des données par P ou E, une correction doit être saisie dans les plus brefs délais pour garantir la justesse des calculs.

En cas de dysfonctionnement temporaire de Co-oto, les parties sont tout de même tenues de consigner les informations jusqu'à la résolution du problème.

Modalité de réservation du véhicule : *(à choix)*
Option 1 : Les deux conducteurs sont sur un pied d'égalité et se concertent pour la réservation.

Option 2 : P est prioritaire sur les réservations et doit indiquer les disponibilités du véhicule sur Co-oto

Chaque conducteur réserve la voiture sur Co-oto dès que possible en précisant les dates et heures d'utilisation.

Conflit d'usage : En cas de demande simultanée, une solution est trouvée à l'amiable.

Activités régulières : Il est convenu d'avance que le véhicule sera utilisé pour les activités régulières de
P tous les _____ de_____h à_____h
E tous les _____ de_____h à_____h

Ces informations doivent être renseignées sur Co-oto. En cas d'arrêt ou de suspension de ces activités, le véhicule doit être mentionné comme disponible sur Co-oto.

4.2 Utilisation et entretien

P est responsable de l'entretien général du véhicule.

Chaque utilisateur est responsable du bon état du véhicule durant son trajet. Le véhicule doit être maintenu propre.

En cas de panne ou de problème mécanique, E informe P et suit ses instructions.

P décide seul des réparations et de l'entretien, sans obligation de consultation préalable avec E.

Après usage, le véhicule doit être stationné à l'emplacement convenu (*Si applicable:* si l'emplacement du stationnement n'est pas fixe, les informations de stationnement doivent être mises à jour sur Co-oto).

5. Coûts et répartition des frais

Les frais fixes et variables (assurance, entretien, réparations hors accident, carburant, etc.) sont calculé par Co-oto et partagés au prorata des kilomètres parcourus.

Un acompte de _____ est versé trimestriellement par E à P pour couvrir les frais fixes prévisibles.

Les péages, parkings et amendes sont à la charge de chaque conducteur et ne sont pas inclus dans le décompte commun.

6. Carburant

Type de carburant utilisé : _____

Le réservoir doit être complété dès qu'il contient moins d'un quart de sa capacité.

Justificatifs : *(à choix)*
Option 1 : Le conducteur qui fait le plein mentionne la dépense sur Co-oto et doit joindre une photo du ticket de caisse.

Option 2 : E n'est pas tenu de fournir systématiquement les tickets de caisse mais doit, sur demande de P, présenter toutes les pièces justificatives demandées.

7. Clés et papiers du véhicule

Gestion des clés : *(à choix)*

- Option 1 : Une clé unique stockée à un emplacement accessible aux deux parties.
  Emplacement convenu :_____
- Option 2 : Chaque conducteur possède sa propre clé.

Toute perte de clé est à la charge du responsable.

Papiers du véhicule :

- Ils doivent être laissés dans _____ (emplacement convenu).
- En cas de perte ou vol, le dernier utilisateur assume la responsabilité du remplacement.

8. Responsabilités et assurance

En cas d'accident ou de dommage
La personne responsable prend en charge les frais de réparation, franchise d'assurance, perte de bonus et éventuelle dépréciation du véhicule.
En cas de sinistre total causé par E, celui-ci rembourse à P la valeur du véhicule avant accident.
Si désaccord sur cette valeur, un expert indépendant sera mandaté
.
Infractions
Chaque conducteur assume ses propres infractions et amendes.

9. Caution

Un dépôt de garantie de _____ est versé par E à P.
Cette somme est restituée à la fin du contrat après déduction des frais éventuels.

10. Modifications et résiliation

Le contrat est conclu pour une durée :
(à choix) Illimitée / _____ an(s) renouvelable(s).
Il peut être résilié avec un préavis de _____ mois.
La destruction ou la vente du véhicule entraîne la résiliation automatique.
En fin de contrat, les frais sont répartis selon le mode de calcul défini.

11. Annexes

Copie de la carte grise
Copie des permis de conduire
Copie du contrat d'assurance

Fait le _____ à _____ en deux (trois, …) exemplaires.

Signatures :

P :

E :

Avertissement : Ce contrat est un modèle. Il doit être adapté aux besoins spécifiques des parties. Pour plus de validité, il est recommandé de le faire valider par un professionnel du droit.